



**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
DR AURÉLIE FLORE KOUMBA PAMBO,
AMBASSADEUR ITINÉRANT, CHARGÉE DU CLIMAT, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GABON,
CO FACILITATRICE DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE DU PARTENARIAT
POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)**

6 décembre 2023, Dubaï (Emirats Arabes Unis)

11H30

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat du Royaume de Belgique,

Excellence Monsieur le Commissaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC),

Mesdames, Messieurs en vos rangs, grades et qualités

1. C'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre la parole en ma qualité de Co-Facilitatrice de la République Gabonaise du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) dont le mandat est assuré avec la République Française.
2. **La Déclaration de N'Djamena sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques** a été adoptée en janvier 2019, pendant le mandat de la Facilitation du PFBC assurée par le Royaume de Belgique, à l'issue de la première conférence internationale des ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées en vue d'élaborer une stratégie pour la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières dans la sous-région.
3. Cette Déclaration majeure, résultat de travaux associant pour la première fois entre le sahel et le nord de l'Afrique équatoriale des ministres de l'environnement avec des ministres de la défense et sécurité intérieure, des ministres de l'élevage définit la stratégie à mettre en œuvre au niveau sous-régional pour encadrer les transhumances, gérer durablement les ressources et neutraliser les groupes armés transfrontaliers qui se livrent au braconnage et s'attaquent aux populations.
4. Dans le prolongement de ces efforts, la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC), en étroite collaboration avec la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Gouvernement du Cameroun a organisé en juillet 2023 à Yaoundé, la Deuxième Conférence Internationale des Ministres en charge des forêts/aires protégées/environnement, de l'élevage/agriculture et de la sécurité sur la Transhumance, axée sur le nexus transhumance, aires protégées et ressources naturelles, développement, paix et sécurité.
5. La France et le Gabon entendent poursuivre la mobilisation des partenaires du PFBC afin d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena. Nous saluons l'engagement institutionnel de la CEEAC pour le portage politique de cette Déclaration. Nous sommes disposés à collaborer étroitement avec la CEEAC, la COMIFAC et les autres institutions régionales pour accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la deuxième conférence à Yaoundé.
6. Je voudrais relever deux enjeux majeurs. Le premier concerne la poursuite de l'animation par les leaders et co Leaders des Blocs géographiques Ouest, Centre et Est des Partenaires de suivi de mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena. Le second porte sur l'accélération de la mobilisation nationale et internationale pour la mise en œuvre des Plans d'Investissements-Pays présentés et adoptés à Yaoundé en juillet dernier. Le

troisième consiste à la poursuite des échanges techniques et diplomatiques pour aboutir aux conclusions des accords transfrontaliers, notamment au niveau interrégional entre la CEEAC et l'IGAD, et au sein des blocs géographiques, à savoir ; dans le bloc Est : entre le Sud Soudan et la RDC ; dans le Bloc Centre entre le Tchad et la RCA et dans le Bloc Ouest entre le Cameroun et le Nigeria.

7. Nous saurons sans conteste compter sur le levier politique de la CEEAC avec le soutien des partenaires pour obtenir des avancées significatives sur tous ces dossiers. Que les leaders des partenaires des blocs géographiques de mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena, à savoir la Coopération allemande GIZ pour le Bloc Ouest, la Société pour la Conservation de la Vie sauvage (WCS) pour le Bloc Centre et African Parks (APN) pour le Bloc Est trouvent ici les remerciements de la Co-Facilitation franco-gabonaise du PFBC et notre appel à poursuivre encore intensément les travaux dans vos blocs géographiques afin que lors de la 20^{ème} Réunion des Parties du PFBC, prévue à Luanda en Angola du 3 au 6 juin 2024, nous puissions faire le point sur les avancées.
8. Ces efforts requièrent une mobilisation encore plus importante de l'ensemble des partenaires du PFBC, convaincus que la protection des forêts du Bassin du Congo nécessite d'agir sur les causes principales de la déforestation et dégradation des ressources provenant hors du secteur forestier. Convaincu, que les différents investissements, contributions et interventions des partenaires du PFBC ne porteront leurs fruits dans le Nord de l'Afrique équatoriale que si l'on réduit l'écart existant dans le nexus Pastoralisme/transhumance, aires protégées et ressources naturelles, développement, paix et sécurité et ce en prenant des mesures d'urgence en vue de faire face aux enjeux de la transhumance entre le Sahel et le Nord de l'Afrique équatoriale en lien avec la LAB (Lutte Anti-Braconnage) transfrontalière, la dégradation des ressources naturelles, l'orpaillage/mines, l'éco sécurité, la paix, l'éco développement, les traditions et cultures locales, avec comme trame de fond les aspects politico-stratégiques, diplomatiques, opérationnels, programmatiques et de financements de la Déclaration de N'Djamena.
9. Pour conclure, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite des débats féconds afin que nous soyons en mesure de formuler des solutions concrètes et diplomatiques pour répondre à des problématiques complexes et politiquement sensibles.

Je vous remercie de votre attention.